

Accompagnement des étudiants

Dispositif Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement (AOA)



Dans le cadre du label NCU (Nouveaux Coursus à l'Université) obtenu grâce au projet SPACE, l'UPPA a mis en place, au 1^{er} semestre de la rentrée 2018, un dispositif d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement (AOA) pour les étudiants de 1^{ère} année de Licence (L1).

Le dispositif AOA a pour but :

- * d'accompagner les étudiants vers leur réussite à l'université en leur permettant de construire (ou réfléchir à) leur projet d'études et professionnel tout au long de leur parcours de licence,
- * de proposer un suivi individualisé, dès septembre, pour connaître leurs éventuelles difficultés et contraintes,
- * de mettre en place des actions adaptées pour augmenter leurs chances de réussite dès la L1.

Un accompagnement individualisé

Cet **accompagnement individualisé** de l'étudiant est réalisé par l'équipe pédagogique de chaque licence, via les **directeurs d'études et les enseignants relais**, en étroite collaboration avec les services universitaires d'aide aux étudiants (service d'orientation et insertion professionnelle, médecine préventive, service des sports, maison de l'étudiant, cellule handicap...).

À la rentrée de L1, tous les étudiants remplissent un **questionnaire** portant sur ses prérequis avant la L1, son statut à l'entrée en L1, sa situation personnelle, ses activités hors cursus et le temps consacré. Ces informations permettent de connaître le parcours antérieur de l'étudiant et ses conditions d'études pour pré-identifier les facteurs de non réussite. À partir de celui-ci et des notes de contrôle continu, des appréciations en TD, de test de positionnement dans certaines disciplines, l'équipe pédagogique identifie, avant l'entretien, le

profil en termes de réussite lors du **Bilan Intermédiaire d'Accompagnement (BIA)** et émet une pré-proposition d'accompagnement :

- * pour ceux qui **excellent**, des aménagements de parcours sont possibles ;
- * pour ceux qui rencontrent des difficultés disciplinaires et méthodologiques, du **tutorat par les pairs** est proposé pour y pallier ;
- * pour ceux qui émettent le souhait de changer de formation, un accompagnement à la **réorientation** est mis en place pour préparer leur futur dossier de candidature, tout en restant dans la formation.


Cette proposition est alors discutée directement avec chaque étudiant lors d'un **entretien individualisé**. Après accord des deux parties, l'étudiant signe avec l'équipe pédagogique un contrat de réussite qui les engage ensemble dans cette démarche.

Un contrat de réussite avec l'étudiant

Pour aider au déroulement de ce dispositif d'identification et d'accompagnement, l'UPPA a développé une **plateforme** interne et sécurisée permettant :

- * de faciliter la lecture des différents éléments de décision issus des évaluations et du questionnaire lors du BIA pour préparer l'entretien ;
- * d'archiver ces données pour suivre les étudiants sur leurs 3 années de Licence ;
- * de signer directement le contrat de réussite entre le directeur d'études et/ou l'enseignant relais.

A ce jour, 9 licences ont proposé ce nouveau dispositif à leurs étudiants. Dès la rentrée 2019, tous les étudiants inscrits en 1^{ère} année de Licence à l'UPPA, tous campus confondus, bénéficieront de cet accompagnement à la réussite.

Contact :  **Eve PERE**, vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle, chargée de la mise en place de l'AOA dans le projet SPACE